



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 09 - MARS 2023

PUBLIÉ LE 13 MARS 2023

DDTM 66

- SML

SOMMAIRE

DDTM 66

SML

Décision n° DDTM-SML-2023069-0002 du 10 mars 2023 portant nomination des membres temporaires de la commission nautique locale relative à l'encadrement des usages sur le plan d'eau aux abords des travaux d'installation du flotteur de raccordement de la ferme éolienne pilote EOLMED au large de la commune de GRUISSAN, et à la réglementation temporaire du plan d'eau aux abords dudit flotteur



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**
Service mer et littoral
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

DECISION n° DDTM/SML/2023069-0002 du 10 mars 2023

portant nomination des membres temporaires de la commission nautique locale relative à l'encadrement des usages sur le plan d'eau aux abords des travaux d'installation du flotteur de raccordement de la ferme éolienne pilote EOLMED au large de la commune de Gruissan, et à la réglementation temporaire du plan d'eau aux abords dudit flotteur

Le préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques ;

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 311/2022 du 29 septembre 2022 (préfecture maritime de la Méditerranée) et n° DDTM/SML/2022272-0001 du 29 septembre 2022 (préfecture de l'Aude) portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique locale de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-011 du 9 février 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

VU la décision du directeur départemental des territoires et de la mer du 13 février 2023 portant subdélégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet de l'Aude.

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales.

DECIDE :

Article 1 : Une commission nautique locale relative à l'encadrement des usages sur le plan d'eau aux abords des travaux d'installation du flotteur de raccordement de la ferme éolienne pilote EOLMED au large de la commune de Gruissan, et à la réglementation temporaire du plan d'eau aux abords dudit flotteur sera réunie le 27 mars 2023 à 14h00

dans les locaux de la Région, 356 avenue de la Mer à Port-la-Nouvelle, sous la présidence, par délégation de l'administrateur des affaires maritimes Pierre-Luc Lecompte, chef du service mer et littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude de la DDTM des Pyrénées-Orientales.

Article 2 : Sont nommés membres temporaires de ladite commission nautique locale, les représentants des activités maritimes suivants et leurs suppléants :

- Monsieur PEREZ Bernard, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Occitanie, membre titulaire et son suppléant Monsieur GAUBERT Sébastien, président du comité interdépartemental des pêches et des élevages marins (CIDPMEM) Pyrénées-Orientales et Aude ;
- Monsieur LEDUCQ Sylvain et son suppléant Monsieur CAGNAT Frédéric, pilotes de la station de pilotage de Port-la-Nouvelle – Port-Vendres ;
- Monsieur BOUCOURT Gérard, président du Gruissan yacht club, membre titulaire et son suppléant, Monsieur DAT Bernard, président de la société nautique de Port-la-Nouvelle ;
- Monsieur LAFFAGE Olivier, armateur du navire à passagers l'Occitan, membre titulaire et son suppléant Monsieur BEAUX Baptiste, armateur du navire à passagers Oceane II ;
- Monsieur BOBRIE Didier, président de la station SNSM de Gruissan, membre titulaire et son suppléant Monsieur SALOM Christian, président de la station SNSM de Port-la-Nouvelle.

Fait à Perpignan, le

10 Mars 2023

Pour le préfet et par délégation,

Pierre-Luc Lecompte
Administrateur des affaires maritimes
Chef du service mer et littoral
Direction départementale
des territoires et de la mer des P-O
Délégation à la mer
et au littoral des P-O et de l'Aude